

Maître d'ouvrage : HECTARE

Programme : Aménagement d'un lotissement "Le chant des pinsons" - VILLEGAILHENC

Entreprise : AUDE TP ; demeurant : 4 Rue des fleurs - BP 44 - 11 150 BRAM

SITUATION DE TRAVAUX 1 DU 29/04/26		CERTIFICAT D'AVANCEMENT DE TRAVAUX N°1	
Montant MARCHÉ € HT	184 327,00 €	Pour le paiement de la situation au profit de l'entreprise précitée; je soussigné, SARL OPALE, certifie que vu la situation du 29/04/2026, il apparaît que l'ensemble des ouvrages exécutés et des fournitures faites s'élèvent à :	
SITUATION FINANCIERE		TRAVAUX	
N°	<u>Certificats antérieurs HT</u> Date Montant	Travaux cumulés HT 11 852,00 € Travaux supplémentaires HT Avenants HT Révision de prix HT	
		ENSEMBLE HT 11 852,00 €	
		A DEDUIRE	
AVANCE FORFAITAIRE HT 0,00 € Totaux certificats antérieurs HT 0,00 € Montant du présent certificat HT 11 852,00 € TOTAL A CE JOUR HT 11 852,00 €		Situations précédentes HT 0,00 € Remboursement avance HT 0,00 € MONTANT HT 11 852,00 €	
AVANCEMENT		APPROVISIONNEMENTS	
Marché global 6,43%		MONTANT HT 11 852,00 €	
Signature Maître d'Ouvrage		CERTIFICAT D'AVANCEMENT N°1 établi le 29/04/2026	
Signature Maître d'Œuvre  CONSEIL ET INGENIERIE 1, rue Alexandre Guiraud - 11 300 LIMOUX Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74 SIRET 484 913 793 00069		TOTAL HT 11 852,00 € TVA 20,00% 2 370,40 € TOTAL TTC 14 222,40 €	
		Retenue de garantie TTC (5%) 0,00 € Caution bancaire 11 059,62 €	
		MONTANT TOTAL ACOMPTE 14 222,40 €	
		Paiement direct - AUDE TP en TTC 14 222,40 €	

FACTURE N° F2604028

SITUATION N° 1

Lotissement le Chant des Pinsons - VILLEGAILHENC
Offre variante traitement à la chaux

Selon Devis N° D260336 du 13 mars 2026

Chantier N° : 260911

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitiennes

CS 30020

34741 VENDARGUES CEDEX

E-mail : comptabilite@hectare.fr

Tél. : 04.68.47.67.88

A BRAM, le 29 avril 2026

	Désignation	Unité	Quantité marché	Avancement		Prix unitaire	Montant HT
				%	Qté		
I	TERRASSEMENT GENERAUX						
1	Signalisation, sécurité et propreté du chantier y compris installation et repliement de chantier	U	1.00	50.00	0.50	3 600.00	1 800.00
2	Débroussaillage y compris évacuation des végétaux si nécessaire - ATTENTION forte densité de végétaux	F	1.00	100.0	1.00	3 400.00	3 400.00
3	Déblais						
	Livraison fond de forme voirie -0,25m	m3	230.00	100.0	230.00	8.00	1 840.00
	Bassin de rétention (Volume utile = 228 m3)	m3	176.00	100.0	176.00	8.00	1 408.00
	Sous-Total Déblais			100.0			3 248.00
4	Remblais						
	Livraison fond de forme voirie -0,25m	m3	121.00	100.0	121.00	8.00	968.00
5	Plus value pour régalage des terres de déblais sur les parcelles	m3	406.00	100.0	406.00	6.00	2 436.00
	Sous-Total Remblais			87.19			3 404.00
	Total TERRASSEMENT GENERAUX			83.75			11 852.00

Montant du Marché initial **184 327.00 €**

Montant Total H.T. **11 852.00 €**

Montant T.V.A. 20 % **2 370.40 €**

Montant T.T.C. **14 222.40 €**

Valeur en votre aimable règlement par VIREMENT le 29/06/2026

SUITE FACTURE N° F2604028

" Pour les professionnels (article L.441-3 du Code de commerce), indemnité forfaitaire de recouvrement en cas de retard de paiement : 40 €. Ce montant sera révisé si les frais engagés sont supérieurs."

SAS AUDE T.P.
4, rue des Fleurs - BP 44
11150 BRAM
Tél : 04 68 76 53 89 - Fax : 04 68 76 53 89
accueil@aude-tp.fr
Siret 424 837 247 00018 - APE : 4211Z

*Facture validée par
nos services*

OPALE
CONSEIL ET INGENIERIE
1, rue Alexandre Guiraud - 11300 LIMOUX
Tél : 04 68 69 20 01 - Fax : 09 70 19 34 74
SIRET 484 913 793 00069

GARANTIE A PREMIERE DEMANDE N° 2026-24289 REMPLAÇANT LA RETENUE DE GARANTIE

(En application des articles L. 2191-7, R. 2191-36 et suivants et R. 2391-23 et suivants du Code de la commande publique)

A - IDENTIFICATION DE LA PERSONNE PUBLIQUE QUI PASSE LE MARCHÉ, DU TITULAIRE DU MARCHÉ ET DE LA PERSONNE QUI APPORTE SA GARANTIE

Personne publique qui passe le marché :

HECTARE

75 ZI Les Portes Domitienne - BP30020, 34740 Vendargues, FRANCE

Titulaire du marché :

AUDE T P

4 Rue des Fleurs, 11150 BRAM

Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CARCASSONNE sous le numéro 424 637 247

Organisme apportant sa caution : **COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS**, Société anonyme (SA) au capital de 262 391 274,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 382 506 079, dont le siège social est situé 59, avenue Pierre Mendès France, 75013 PARIS (le « Garant »), représentée par Madame Anne Sallé-Mongauze, signataire dûment habilitée aux effets des présentes.

Objet du marché : VRD et/ou 260911.

Date du marché : 12/03/2026.

Date (indicative) prévue pour la réception : .

Montant du marché : 221 192,40 EUR.

Montant garanti (qui ne peut être supérieur à celui de la retenue de garantie (1) que la présente garantie remplace) : **11 059,62 EUR** (onze mille cinquante-neuf euros et soixante-deux centimes d'euros).

Le présent engagement correspond :

☒ A la garantie du marché de base

☐ A un complément de garantie au titre de l'avenant n°

B - ENGAGEMENT

Nous nous engageons à payer à première demande, dans la limite du montant garanti, les sommes que la personne publique pourrait demander pour couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.

Le paiement interviendra dans un délai de quinze (15) jours à compter de la réception par nos services (à l'attention du SG - Juridique Corporate) d'un dossier comportant la photocopie des pièces suivantes :

(1) Le montant de la retenue de garantie ne peut être supérieur à 5 % du montant initial du marché public augmenté, le cas échéant, du montant des modifications en cours d'exécution (article R. 2191-33 du Code de la commande publique). Dans le cadre des marchés publics de défense ou sécurité, le montant de la retenue de garantie ne peut être supérieur à 10 % du montant initial augmenté, le cas échéant, du montant des modifications du marché public en cours d'exécution (article R. 2391-22 du Code de la commande publique).

1. Si l'entreprise est en redressement judiciaire ou en liquidation judiciaire : jugement prononçant la liquidation judiciaire ou prononçant le redressement judiciaire et ne permettant pas à l'entreprise de couvrir les réserves à la réception des travaux, fournitures ou services ainsi que celles formulées pendant le délai de garantie du marché.

2. Autres cas :

- Mise en demeure au titulaire d'exécuter les travaux ou services ou de livrer les fournitures, ou références de l'article du marché dispensant la personne publique de cette mise en demeure ;
- Certificat administratif indiquant que les travaux ou services n'ont pas été exécutés ou les fournitures livrées malgré l'expiration du délai fixé dans la mise en demeure ;
- Décision de mise en régie ou d'exécution aux frais et risques des travaux ou services ou des livraisons des fournitures concernés.

3. Pièce à fournir dans les cas 1 et 2 : certificat administratif indiquant le montant estimé, du fait des réserves formulées, du surcoût d'achèvement des travaux ou services ou des livraisons de fournitures.

Le montant qui nous sera réclamé ne pourra être supérieur au montant indiqué dans le certificat administratif sans pouvoir dépasser le montant garanti. Nous procéderons au paiement dès lors que nous aurons reçu l'ensemble des pièces énumérées ci-dessus sans soulever aucune contestation quant à leur contenu.

Les sommes payées resteront acquises à la personne publique quel que soit le motif d'inexécution des travaux ou services ou des livraisons des fournitures, même en cas de force majeure, de redressement judiciaire ou de liquidation judiciaire du titulaire, notre engagement étant autonome par rapport aux éventuelles dettes de ce dernier.

La présente garantie prendra fin dans les conditions prévues à l'article R. 2191-42 et R. 2391-25 du Code de la commande publique.

C - SIGNATURE ELECTRONIQUE

Conformément à l'article 1368 du Code civil, le Garant peut fixer les règles de preuve recevables dans le cadre d'un procédé de signature électronique.

Dans le cas où, la présente Garantie serait signée électroniquement, le Garant exprime et matérialise son consentement par le biais d'un dispositif sécurisé d'authentification et organisé à partir d'une plateforme gérée par un prestataire de service de confiance.

La présente garantie sera archivée dans des conditions de nature à garantir sa sécurité et son intégrité dans le temps, conformément aux exigences de l'article 1366 du Code civil.

Le procédé de signature électronique tel que décrit ci-dessus répond ainsi aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en matière d'écrit et de signature électroniques et les termes de la présente Garantie sont valablement opposables.

La présente Garantie signée par le biais de la signature électronique, est une preuve recevable dans le cadre de son exécution ou en cas de litige.

D - ACPR - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION

La COMPAGNIE EUROPEENNE DE GARANTIES ET CAUTIONS certifie être agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) mentionnée à l'article L. 612-1 du Code monétaire et financier.

La présente garantie est soumise au droit français.

En cas de contestation, attribution de juridiction est faite aux Tribunaux compétents du Ressort de la Cour d'appel de Paris.

Fait à Paris, le 13/03/2026

Anne Sallé-Mongauze



BON POUR MAINLEVÉE A remplir par le bénéficiaire du présent engagement	
Cachet commercial	Signature de la personne habilitée, précédée de la mention manuscrite « Bon pour mainlevée »

Pour vérifier la conformité de cette caution, connectez-vous au site www.cautiiondemarche.com et indiquez le numéro de caution 2026-24289 ainsi que le numéro d'identification suivant : E91591FE, ou connectez-vous directement à l'adresse suivante : <https://www.cautiiondemarche.com/site/beneficiary/search/2026-24289/E91591FE>

